

DEPARTEMENT
Du NORD

REPUBLIQUE FR
LIBERTE - EGALITE

Envoyé en préfecture le 07/12/2020
Reçu en préfecture le 07/12/2020
Affiché le **SLS**
ID : 059-265904565-20201201-N2201122020-DE

ARRONDISSEMENT
De DOUAI

COMMUNE de PECQUENCOURT

EXTRAIT du REGISTRE Des DELIBERATIONS du CONSEIL D'ADMINISTRATION du CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

OBJET

Délibération N°19
Ateliers informatiques

L'An Deux Mille Vingt.
Le 1er Décembre 2020 à 17 H 15.
Le Centre Communal d'Action Sociale de PECQUENCOURT, dûment convoqué par Monsieur le Président, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Joël PIERRACHE.

PRESENTS :

Messieurs : PIERRACHE Joël - VANANDREWELT Rémy - PACIOCCO Gilles-STALLONE Estienne.
Mesdames : MAZAGRAN Rosanna Lilia - GRODZKI Agnès - ALFANO Marie-Joëlle - KOMIN Pascale - CORREAU Marie-Thérèse - BROUTIN Françoise - MARCZEWSKI Christiane - VANANDREWELT Thérèse.
Procurations : Monsieur OUAZZI Omar à Madame MAZAGRAN Rosanna Lilia
Madame FROMONT Fabienne à Monsieur VANANDREWELT Rémy
Absents excusés : Monsieur LASSON Jean Marie - Madame GAUTRON Marie-Paule
Absent : Monsieur BELHADRI Youssef.

Monsieur le Président informe l'assemblée que dans le cadre de l'action « Le numérique pour tous », une convention de partenariat a été initiée pour mettre en place des ateliers informatique axés sur la maîtrise des outils numériques. Ce projet vient prendre le relais des séances d'initiation informatique mises en place par la Mairie et interviendra en complémentarité avec les actions menées par la Maison France Service.
Les séances seront animées par M. BRUTEL Ludovic, consultant numérique.
Les ateliers seront ouverts à tous : seniors, parents, public en insertion. La jauge sera de 8 personnes par séance, il s'agit d'un groupe ouvert. Les séances auront une fréquence mensuelle (hors vacances d'été). Des thématiques spécifiques seront déterminées en amont : utilisation des plateformes administratives, sécurité et protection des données, création et utilisation d'une boîte mail, etc. Cette action se déroulera de janvier à décembre 2021.
Le coût s'élève à 165€ HT X 10 séances, soit 1980€ TTC, pour 16 à 32 participants.
Co financement CAF et département sur cette action, avec une possibilité de financement complémentaire via l'appel à projet de l'AFNIC (*Association Française pour le Nommage Internet en Coopération*).
Il est demandé aux membres du conseil d'administration d'autoriser Monsieur le président à accepter les dépenses afférentes à cette action et de signer les conventions.

La Commission Administrative,
Après délibération,
A L'UNANIMITE DES VOIX

AUTORISE : Monsieur le Président à prendre en charge les dépenses afférentes.
AUTORISE : Monsieur le Président à signer les conventions.
DIT que les crédits nécessaires sont prévus au budget de l'exercice cours.

Délibération rendue exécutoire par dépôt
Et publication en Sous Préfecture
Joël PIERRACHE

Fait en séance les jours mois et an susdits,
Pour copie conforme
Joël PIERRACHE

Publiée le 03/12/2020
Transmise au Représentant de l'Etat le 03/12/2020
Monsieur le Président du CCAS certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administrative le LILLE dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'Etat.